

Lignes directrices sur les synergies intersectorielles dans les sites et centres collectifs en République Démocratique du Congo

I. Introduction

1.1. Contexte

La République Démocratique du Congo fait face à une crise très complexe de près de 30 ans sur le plan sécuritaire et humanitaire. Le pays abrite environ 7 millions de personnes déplacées internes (PDIs). En 2024, 25 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire parmi lesquels 8,7 millions de personnes ont été ciblées dans le Plan de Réponse Humanitaire.

Les personnes dans les zones de déplacement occupent des centres collectifs (écoles, églises, etc.) et se réunissent dans les artères constituant ainsi des sites spontanés. Selon les données du Cluster CCCM, il existe 236 sites et centres collectifs dans le pays, abritant 1 250 000 personnes¹. La majorité des sites et centres collectifs ont été localisés au Nord Kivu, une province qui continue à faire l'objet d'affrontements armés entre le Mouvement du 23 mars (M23) et le Gouvernement congolais, et dans laquelle plus de 1,5 M de personnes se sont déplacées depuis le début de l'année 2024. De plus, les sites des PDIs et les centres collectifs ont dénombré 293 000 enfants d'âge scolaire dont 140 530 filles au 29 Février 2024². L'accès à l'éducation pour ces enfants demeure un défi majeur dans la majorité des sites/centres collectifs de PDIs qui ne possèdent pas d'espace d'apprentissage dédié et les écoles sont souvent trop éloignées des sites. Dans certains cas, les espaces temporaires d'apprentissage (ETA) mis en place s'avèrent insuffisants pour recevoir tous les enfants. Lorsqu'une école existe à proximité des sites ou centres collectifs, les salles de classes sont surchargées en raison d'afflux massif d'élèves du fait que les enfants PDIs viennent s'ajouter aux enfants des communautés hôtes. Quand une école sert d'abris aux populations déplacées, la scolarité des enfants est sévèrement perturbée, les bâtiments scolaires ainsi que les équipements sont menacés de destruction et de pillage. En février 2024, on estimait à 121 le nombre d'écoles utilisées comme abris par les PDIs soit 14% des 869 écoles fermées identifiées.³

Dans le domaine de la protection, des analyses réalisées par le Cluster protection ont mis en exergue le défis d'accès à la terre pour installer les sites des déplacés, la proximité de certains sites homologués avec les zones d'affrontements armés ainsi que le risque d'éviction des personnes déplacées internes vivant dans des sites et centres collectifs. L'analyse des résultats des audits de sécurité réalisés par le Sous-Cluster VBG a permis d'élaborer les recommandations sur les mesures d'atténuation à mettre en place par l'ensemble des acteurs opérationnels dans les sites des déplacés, avec l'avantage que l'atténuation des risques de VBG dans tous les secteurs du programme contribue aussi plus largement à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (EAS)⁴. Dans le secteur des abris, le surpeuplement dans les sites ont exacerbé la promiscuité et ont touché la dignité des ménages. Dans la plupart de cas, les ménages bénéficiaires d'assistance en abri ont dû agrandir leurs abris avec des matériaux de fortune pour héberger plus de personne. Dans le secteur de l'Eau Hygiène et Assainissement (EHA/Wash), l'éloignement entre les points d'eau et les abris dans certains sites a entraîné des risques d'exposition à des agressions sexuelles et des viols, notamment pour les femmes et filles.

¹ Source : Dashboard du Cluster CCCM_ Mai 2024

² Voir infographie Cluster CCCM du 29/02/2024 (6 – 17 ans représentant 30% du nombre total des PDIs dans les sites et centres collectifs)

³ Source : Cluster Education

⁴ Source : Rapport des audits de sécurité_ sous Cluster GBV

Depuis 2023, année de passage à l'échelle de la réponse humanitaire⁵, les Clusters ont intensifié leurs visites sur terrain dans les régions affectées par des conflits ou des crises, notamment à l'Est du pays (Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, etc.). En plus des recommandations techniques et opérationnelles émises au niveau sectoriel lors de ces différentes visites ou missions à l'attention des partenaires opérationnels, les équipes de coordination des Clusters ont estimé nécessaire de formuler ces lignes directrices en vue de renforcer la synergie intersectorielle sur le terrain. Cette collaboration intersectorielle aura le mérite d'améliorer la coordination opérationnelle des interventions multisectorielles dans les sites et centres collectifs, renforçant davantage la rapidité, l'efficacité et la synergie de la réponse humanitaire en faveur des populations affectées, tout en assurant le respect des normes de mise en œuvre.

La présente note s'inscrit dans une optique de renforcer les synergies intersectorielles lors de la planification et la mise en œuvre des interventions humanitaires dans les sites et centres collectifs.

1.2. Justifications des lignes directrices

Les présentes lignes directrices capitalisent sur les leçons apprises et les défis rencontrés lors des interventions multisectorielles antérieures mises en œuvre dans les différentes zones de déplacement ou d'accueil des personnes ou familles contraintes de se déplacer.

- L'absence de capitalisation, de gestion des connaissances et de tenue de revue sur la gestion des sites entrave l'atteinte des résultats ;
- Sur le terrain, le manque de communication régulière entre les acteurs de différents secteurs n'a pas permis d'honorer les engagements sur plusieurs sites des déplacés, ce qui a pour conséquence une réponse moins rapide et moins efficace ;
- Le manque d'harmonisation des mécanismes de collecte d'information ou le partage insuffisant des données sur le suivi des violations liées au caractère civil et humanitaire des sites ;
- La proximité de certains sites des déplacés avec des camps militaires, des zones protégées (parcs, etc.), augmente l'exposition aux risques de protection (VBG, Eviction, etc.) ;
- Etc.

II. Synergie intersectorielle lors de la planification et de mise en œuvre des interventions multisectorielles dans les sites et centres collectifs

Lors des phases de planification et de mise en œuvre des activités sur le terrain, principalement dans les sites et centres collectifs, les clusters mettent l'accent sur la synergie intersectorielle qui devra être prise en compte par l'ensemble des organisations ou acteurs humanitaires.

2.1 Au niveau de la planification et programmation de la réponse

• Mener des évaluations conjointes et multisectorielles des besoins dans les sites spontanés et les centres collectifs	Tous les acteurs/ clusters
• Conduire conjointement les analyses « do no harm » lors de l'identification des zones/parcelles pour les interventions Abris, ouvrages WASH, ouvrages éducation, etc.	Cluster protection, GT LTP, Cluster Abris et Cluster EHA/Wash

⁵ Du 16 juin au 31 décembre 2023, les plus hauts responsables de l'aide humanitaire au niveau mondial ont déclenché une intensification immédiate des opérations humanitaires « Scale Up » dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC). La décision a été prise en accord avec les cinq critères d'évaluation, notamment l'échelle, la complexité, l'urgence, la capacité et le risque d'échec de la prestation. La guidance globale en matière de déclaration du « Scale Up » est disponible au lien suivant : [IASC Humanitarian System-Wide Scale-Up Activations and Deactivations | IASC \(interagencystandingcommittee.org\)](https://www.interagencystandingcommittee.org/).

Elaborer conjointement des indicateurs de performances pour les sites de déplacés et les centres collectifs	Tous les acteurs/ clusters
Identifier les besoins prioritaires des enfants en âge scolaire avec les populations déplacées présentes sur les sites PDI et les centres collectifs y compris les enfants handicapés (ESH), enfants orphelins, enfants victimes de violence physique et sexuelle, EAFGA, ENA, ES	Cluster Education, GT Protection de l'Enfant et Cluster protection
Appuyer la négociation de terrains pour l'installation d'abris temporaires ou d'urgence en collaboration avec les autres acteurs	Protection/LTP, CCCM, EHA.
Prendre en compte les recommandations du domaine de responsabilité VBG transcrites dans les différents rapports d'audit de sécurité dans les sites des déplacés internes⁶	VBG AoR, cluster protection, tous les clusters/acteurs
Prendre en compte des capacités maximales et réelles des acteurs EHA (en eau, latrines, douches, etc.) et des acteurs Abris (nombre d'abris) avant de déployer des interventions sectorielles dans les sites et centres collectifs	Cluster Abris, Cluster EHA/WASH + partenaires
En collaboration avec les acteurs de Protection/LTP, sensibiliser/conscientiser les propriétaires terriens afin d'éviter le risque d'éviction des personnes déplacées dans les sites et centres collectifs.	Cluster Abris, Cluster protection/ GT LTP
Veiller au respect des standards dans la planification et la fourniture des services ou réponses multisectorielles dans les sites	Tous les clusters
Identifier les ménages utilisant les écoles ou salles de classe comme abris et définir le plutôt possible les modalités de transferts dans les sites formels ou familles d'accueil, à la suite d'une enquête d'intention.	Clusters abris, EHA/WASH et GT Protection de l'enfant, Cluster protection

2.2. Au niveau de la phase de mise en œuvre de la réponse (multisectorielle)

Elaborer et valider un chronogramme d'activités commun entre acteurs EHA/WASH et abris dans le cadre de la mise en œuvre des activités dans les sites	Acteurs, cluster Abris & AME, cluster EHA/WASH, Cluster CCCM
Partager des plans, design et toutes autres documentations sur l'aménagement des sites	Acteurs, cluster ABRIS & AME, cluster EHA/WASH, Cluster CCCM
Harmoniser les listes des bénéficiaires ou, a défaut assurer leur partage à tous les intervenants dans les sites et centres collectifs, dans le but de réduire le risque de tensions, de doublons ou d'exclusion des populations vulnérables et dans le besoin.	Tous les acteurs ou clusters
Mettre régulièrement à la disposition des acteurs les statistiques désagrégées par âge, genre, handicap, des populations sur les sites	Cluster CCCM
Identifier les personnes à besoin spécifiques dans le cadre de chaque intervention (cluster CCCM)	Cluster CCCM, cluster protection, en collaboration avec les acteurs intervenant dans les sites

⁶ À titre indicatif : <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapid-gender-analysis-kanyaruchina-displacement-site-goma-north-kivu-woman-has-do-anything-provide-her-family-march-2024> /

• Veiller à ce que la problématique de remboursement des cultures soit prise en compte lors de la mise à disponibilité des terres par les autorités locales	Cluster abris, cluster CCCM, cluster protection/LTP
• Mobiliser les comités des sites pour appuyer les différentes interventions des acteurs.	Cluster CCCM
• Coordonner les interventions d'installation d'espaces temporaires d'apprentissage et de réhabilitation des écoles avec les acteurs abris et Wash, afin de tirer parti de leur expertise et de la complémentarité d'action.	Cluster Education, Cluster Abris et Cluster EHA/Wash
• Travailler conjointement avec le cluster CCCM afin de renforcer/mettre en place une collecte systématique des violations du caractère civil et humanitaire des sites PDIs afin de mesurer au mieux leur ampleur et s'en servir comme base de plaidoyer auprès des autorités compétentes.	Cluster protection et domaines de responsabilités, Cluster CCCM
• Renforcer/ mettre en place des comités de vigilance au niveau des sites de PDIs.	Cluster protection et Cluster CCCM
• Renforcer/mettre en place des approches protection au niveau des communautés dans les sites PDIs, en incluant à la fois les PDIs et les populations hôtes, pour comprendre leurs perceptions des problèmes de sécurité existants, recueillir leurs avis sur les mécanismes de défense les plus adéquats de protection.	Cluster protection
• Encourager la mise en place des initiatives innovantes dans les sites (réalisation des pompes solaires, valorisation des boues de vidange des latrines et autres déchets, fabrication des savons par les femmes déplacées etc.).	Cluster Abris, CCCM, EHA/Wash et tous les autres clusters
• Mener des activités de sensibilisation et la diffusion des messages clés des clusters.	Tous les clusters
• Réaliser conjointement des visites de suivi de la réponse humanitaires sur les sites et centres collectifs pour apprécier l'évolution de la mise en œuvre et les liens intersectoriels entre les différents acteurs.	Tous les clusters
• Organiser des revues intersectorielles périodiques de la réponse humanitaire dans les sites et centres collectifs, afin d'évaluer l'atteinte des résultats intersectoriels	Tous les clusters
• Partager des rapports de mission sur les gaps et besoins intersectoriels (tous les clusters).	Tous les clusters
• Mener un plaidoyer commun pour adresser les gaps intersectoriels dans les sites et centres collectifs.	Tous les clusters

2.3. Prise en compte de la modalité des transferts monétaires

Les transferts monétaires constituent la modalité la plus adaptée et la plus simple pour garantir une programmation axée sur les marchés dans des contextes de conflits prolongés et complexes. Cette approche encourage les humanitaires à considérer les personnes affectées non seulement en fonction de leurs besoins immédiats mais aussi de leurs capacités, en investissant dans la résilience des communautés affectées à travers le soutien aux marchés locaux.

La programmation axée sur les marchés, via les transferts monétaires, nécessite une réflexion approfondie sur les marchés du travail — en tenant compte des capacités, expériences et compétences des déplacés —, la survie

des petits commerçants émergents au sein des communautés affectées, et l'intégration des préférences des personnes affectées dans la conception des interventions humanitaires. Le groupe de travail sur les transferts monétaires encourage les acteurs à suivre ces approches pour une réponse intersectorielle de qualité :

- Valoriser les compétences et expériences des déplacés lors des analyses, plutôt que de se concentrer exclusivement sur les besoins.
- Consacrer du temps à comprendre les dynamiques des marchés et à utiliser l'ICSM (Initiative Conjointe de Suivi des Marchés).
- Exploiter les capacités des déplacés et des populations locales pour répondre aux besoins, par exemple:
 - Mettre en place des transferts monétaires pour le travail dans des sites et camps, avec des programmations visant à partager et investir dans les compétences.
 - Développer des programmes flexibles sur l'inclusion financière, la gestion des budgets ménagers et la prise de décision pacifique au sein des ménages, lorsque la réponse prend la forme de transfert monétaire.
 - Utiliser des coupons digitaux dans de petits marchés créés au sein des camps et sites.
 - Soutenir les petits marchés autour des sites et camps pour l'ouverture de comptes de monnaie mobile.
 - Achat des savons ou des produits d'hygiène féminines produits par des communautés déplacées.

Le groupe de travail pour les Transferts Monétaires (ou en anglais, Cash Working Group) propose une adaptation des réponses monétaires aux besoins spécifiques des ménages autant que possible. Il invite les acteurs humanitaires à respecter les recommandations sur les valeurs des transferts, telles que :

- Couvrir les besoins de survie en suivant la valeur de transfert du SMEB⁷ par province.
- Augmenter la valeur d'assistance en fonction des recommandations des clusters sur les besoins spécifiques ou programmatiques.

À titre d'exemple : Un ménage de 5 personnes comprenant une femme allaitante, une personne en situation de handicap et un enfant en âge scolaire pourrait recevoir :

Le SMEB.

Un kitchen kit – en vivres, en foire ou sous forme de top-up, selon le cluster.

Une bâche ou des kits d'abris.

Une assistance pour l'accès à l'éducation, sous forme de kit de scolarisation ou en espèces.

Une assistance nutritionnelle pour la femme allaitante, en vivres ou en espèces, pour garantir un pouvoir d'achat suffisant pour des aliments frais.

Au cas où ce type d'adaptation n'est pas possible, le CWG invite les acteurs humanitaires à assister les ménages avec les valeurs de transfert recommandées pour MEB par province. Le MEB couvre les dépenses alimentaires, non-alimentaires, contribution légère du ménage et l'accès aux services d'éducation et de santé.

⁷ Le SMEB (Survival Minimum Expenditure Basket) est composé de ces articles: **SECAL** – Farine de Maïs 250 grammes par personnes par jour + Farine de Manioc 250 grammes par personne par jour + Haricot 180 grammes par personne par jour + Huile (palme) local 22 grammes par personne par jour + Sel 5 gramme par personne par jour / **EHA** - Savon vaisselles 3 briques + Savon lessive en poudre 50 gr de paquet + Bandes hygiéniques paquet de 10 / **AME** (articles ménagers essentiels) - Nattes 2places 180x90 + Pagne 100% coton, moustiquaire 2 places + Bidon plastic du 10L + lampe solaire. Vous pouvez trouver l'information sur le MEB et ses articles sur ce [lien](#). Pour les valeurs des transferts, veuillez contacter l'équipe de coordination de CWG.